

Contexte et objectif

Dans un cadre Européen qui a ré-homologué l'utilisation du **glyphosate** jusqu'au 31 décembre 2022, les pouvoirs publics Français affichent la volonté **d'interdire son utilisation** avant cette échéance. **Si des alternatives à cette molécule existent pour plusieurs usages, les stratégies de semis direct sous couverture végétale ne présentent aucune solution.** Conscients des atouts des systèmes en agriculture de conservation des sols, les agriculteurs explorent de nouvelles pises.



Description – Mise en œuvre

L'agriculteur basée à Vergoncey (50), adhérent au GIEE « Manche Agriculture de Conservation » et a mis en place une plateforme visant à **comparer l'effet de plusieurs couverts végétaux sur l'implantation du maïs suivant (technique du strip-till) avec et sans utilisation de glyphosate.**

Caractéristiques recherchées dans le couvert : compétition avec les adventices pendant toute la période d'inter-cultures, facilité de destruction par roulage, absence d'impact négatif pour la culture suivante.

Couverts testés : des espèces en pur ou en mélange (légumineuses et graminées), des variétés différentes en précocité, plusieurs densités de semis. La plateforme a été implantée au 17 octobre sur une parcelle où un couvert multi-espèces (2.7 T MS/ha) avait été semée en direct après blé sans aucun désherbage.

Résultats

Le **développement des couverts végétaux** a été **pénalisé** par le mélange déjà en place qui n'avait pas été roulé au préalable. L'occupation du sol a été très hétérogène, par conséquent les caractéristiques recherchées dans les couverts n'ont pas été exprimées de manière significative.

L'absence de désherbage a favorisé les adventices graminées présentes dans le blé, ce qui a fortement pénalisé le maïs implanté sans utilisation de glyphosate. Dans cette modalité l'utilisation d'herbicides homologués sur maïs a été plus importante que sur la partie traitée au glyphosate pour maîtriser les adventices.

Le seigle ayant atteint le stade épiaison au moment du roulage a été détruit efficacement en laissant un paillage dense au sol qui peut limiter la levée d'adventice, mais sa biomasse peut gêner la levée du maïs en semis direct.

Au contraire **l'avoine** étant à montaison n'a pas été détruite par roulage et a gêné le maïs même dans la modalité traitée au glyphosate. **La vesce** tapisse le sol, mais plus difficile à détruire par roulage, **même en mélange avec le seigle.**

L'association seigle-pois fourrager pourrait être un bon compromis vis-à-vis des objectifs.

Résultats

En ce qui concerne la durabilité, l'autonomie économique (besoin en matériel) reste à préciser à l'échelle de la rotation. D'un point de vue environnemental, c'est principalement la réussite du couvert au moment de l'inter-culture qui fera que la technique est positive ou non. Socialement, l'accompagnement est indispensable.

Reproductibilité

Les résultats présentés concernent le secteur de la Baie du Mont Saint Michel. L'identification de couverts répondant aux objectifs énoncés est à adapter aux spécificités du contexte. La mise en place par l'agriculteur a permis d'appréhender l'importance de toutes les étapes (roulage avant implantation, date de semis).

En image

Etat des couverts détruits par roulage (sans glyphosate) après semis (7 mai)



SEIGLE



VESCE



SEIGLE + VESCE



METEIL PROTEIQUE

En savoir plus

Chambre d'Agriculture de la Manche

Gabriele FORTINO – Conseiller en agronomie, animateur du GIEE « Manche Agriculture de Conservation »

02 33 06 47 51 – gfortino@manche.chambagri.fr



Ensemble, faisons évoluer nos pratiques agricoles

A découvrir sur www.pratiques-agroecologiques-normandie.com